

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un homme périt dans un incendie à Port-Gentil



Photo: DR

L'intérieur de la maison entièrement consumé.

Christelle NTSAME
Port-Gentil / Gabon

UN incendie s'est déclaré, lundi dernier vers 9 heures,

au quartier Derrière-la-SEEG, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil, faisant un mort et des dégâts matériels importants. La victime, un compatriote de

51 ans. Son corps calciné a été découvert couché par terre par les sapeurs-pompiers arrivés sur le lieu du drame pour éteindre le feu. Selon les témoignages recueillis sur place, le défunt qui vivait seul, avait une santé fragile. À ce qu'il

semble, son état mental n'était pas non plus au beau fixe. Ce qui, à écouter certaines indiscretions, lui aurait été fatal. D'autres personnes avisées assurent par contre, au regard de la position dans laquelle se trouvait GRM – ce sont

ses initiales – au moment des faits, qu'il aurait probablement été victime d'une électrocution au moment où il serait en train d'effectuer un branchement anarchique qui aurait mal tourné. Les pompes funèbres sont

arrivées sur les lieux pour enlever la dépouille. L'enquête diligentée par les autorités judiciaires permettra sans doute de faire toute la lumière sur les circonstances exactes de ce drame.

Accident de la route à Essassa : des dégâts matériels considérables

GRM
Libreville/Gabon

UN accident de la route est survenu la semaine dernière à l'entrée du monastère à Essassa (au PK 23) entre deux pick-up. On ne déplore, fort heureusement, que des blessés notamment, les deux conducteurs des deux véhicules. En revanche, les dégâts matériels sont très importants. Cet accident, qui s'est produit autour de 18 heures au PK 23 à Essassa sur la Nationale 1, impliquant une voiture de marque Mazda, à usage personnel, et un Toyota Hilux double cabine appartenant à l'entreprise Setrag, a provoqué non seulement un gros attroupement des badauds, mais surtout un ralentissement de la circulation pendant des heures. Les deux conducteurs, Arnaud Ndembi (de la Toyota double cabine) et Ella Obiang (de la Mazda) tous deux âgés d'un peu plus de 40 ans, n'avaient aucun passager à bord de leurs véhicules respectifs. D'après le chauffeur du



Photo: GRM

Mazda qui roulait dans le sens Ntoun-PK 12, il s'est fait percuter en évitant un autre véhicule roulant à vive allure de son côté. Le choc était si violent poursuit-il, qu'il a été projeté sur le terre-plein central. Quant au conducteur du Toyota Hilux double cabine et qui roulait aussi dans le même sens, il affirme que la brusque manoeuvre effectuée par celui qui le précédait (véhicule Mazda) ne lui a pas d'autre choix que le percuter. Indiquant notamment être suivi de près par d'autres véhicules, et à proximité de personnes sur la chaussée. Cependant aucun témoignage des personnes présentes lors de l'accident n'a osé contredire les deux versions. En attendant le rapport du constat fait par les autorités compétentes, cet énième accident de la route interpelle une fois de plus les conducteurs, dans leur ensemble, sur le respect de la limitation de vitesse.

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE DE L'ETAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : Mercredi 11 Août 2021
Appel d'offres : N° 004 /DMBCP /DGPE/ Immeuble R+6 Batterie 4 /2021
Nom du projet: Travaux de réhabilitation de l'immeuble R+6 à Batterie IV
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

La Direction Générale du Patrimoine de l'Etat lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble R+6 situé à Batterie IV.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en trois (3) lots suivants :

Lot n° 1 : Réhabilitation du Gros Œuvre et sous Œuvres ;

Lot n° 2 : Installation et configuration des réseaux informatiques, télécom et vidéosurveillance ;

Lot n° 3 : Fourniture et installation d'un (1) ascenseur.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 90 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 (deux cents mille) FCFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Pour le Directeur Général du Patrimoine de l'Etat
P.O le RBOP



Eunice - Jessica BINDANG épouse MAGULU

Ministère du Budget et des Comptes publics
Direction Générale du Patrimoine de l'Etat
B.P. 921 Libreville, quartier AKEMINDJOGONI (Camp de Police)
Téléphone 077 14 63 80 / 077 55 29 02

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **lundi 13 Septembre 2021 à 10 h 00 mn** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **lundi 13 septembre 2021 à 11 h 00mn** dans la salle de réunion de la Direction Générale du patrimoine de l'Etat.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pinafort MINISSADYAME